

Le lâcher de vitesse 2020 en région de Mons

A son corps défendant, la colombophilie entretient souvent le paradoxe, les exemples l'attestant foisonnent.

En temps normal, un lâcher colombophile résulte de réflexions consensuelles entachées fréquemment de discussions enflammées. Et ce, pour la simple raison que, si toute « ouverture collective de paniers » concrétise un sujet de convoitise, elle peut tout autant s'avérer un motif de déception. Surtout quand l'accord forgé, à l'amiable, à l'arraché ou imposé, ne répond pas aux aspirations sportives. La réalité de terrain est sans appel, qu'on se le répète ! La colombophilie compose, à son grand regret, avec l'affligeant privilège de ne pas placer au départ toutes les colonies sur la même ligne, la disparité géographique constituant un lourd handicap à surmonter.

Un lâcher en vitesse est davantage sensible et délicat à gérer pour la simple raison que les distances proposées par cette spécificité n'autorisent aucun écart avec la ligne de vol théorique, d'autant plus par vent soufflant et portant. Se résumant en un « puzzle » de rayons d'ententes, ledit lâcher véhicule parfois la contradiction. Ainsi et à titre d'exemple, quand des propositions de jeu commun ne se réalisent pas, l'examen des zones concernées perturbe souvent car il est alors permis de dénombrier de mêmes localités acceptées par les différentes composantes du lâcher.

La colombophilie engendrerait-elle des luttes entre alliés de principe ? Poser la question... c'est y répondre. Néanmoins, cette interrogation mérite d'être approfondie car, en diverses contrées, des éléments extérieurs (les frontières linguistique et hexagonale par exemple) constituent un frein...

Un air de déjà vu !

Le lâcher « montois » 2020, de largeur et profondeur assez similaires, devrait être (le conditionnel usité relève de la prudence tant que les présentations des dossiers ne sont pas terminées) le seul lâcher hennuyer de vitesse à ne pas avoir apporté le moindre amendement pendant la dernière trêve hivernale prolongée pour cause de Covid-19.

Certes, des lecteurs attentifs et assidus rétorqueront que, géographiquement parlant, le lâcher tournaisien reste identique à celui de 2019. C'est exact, mais quelques modifications ont été néanmoins apportées dans le rayon d'une des trois ententes suite à la reconnaissance fédérale officielle de communes blanches.



Réalité ou virtualité ? La stabilité de ces dernières années du lâcher montois en vitesse autorise-t-elle pour autant d'avancer que les amateurs de la région couverte donnent un satisfecit général à la dynamique ailée instaurée ? Cela est envisageable, pensable et même défendable... mais reste cependant à démontrer.

Transferts reconduits. Pour rappel, « *Le Progrès* » brabançon wallon intégrait l'an dernier le lâcher montois qui s'avérait auparavant la propriété exclusive du « *Renouveau* », une symbiose sportive des groupements « *L'Espoir* » et « *La Collégiale* ». Une association inédite était ainsi portée sur les fonds baptismaux. Entrait par ailleurs dans cette mouvance, mais cette fois uniquement en tant qu'ancien compagnon de vol du samedi sur la ligne de l'est, le « *Groupe des Quatre* » se résumant à la seule société de Petit-Enghien, versée d'autorité par les instances de l'EPR.

Absolument rien de neuf n'est à glisser sous la plume en 2020. La structure existante est textuellement reconduite. Deux ententes alimentent donc de nouveau le lâcher de la région du Doudou. D'une part, l'« *Association Le Renouveau-Le Progrès* » qui maintient ses doublages « *L'Espoir* », « *La Collégiale* » et « *Le Progrès* ». Et, d'autre part, le Petit Poucet enghiennois qui, de son côté, continue de privilégier la petite vitesse (huit Niergnies, douze Noyon programmés) au détriment de la grande vitesse (un Ecoeu, six Pont-Sainte-Maxence) et qui n'entre, de ce fait, dans aucun résultat général du lâcher.

Brabant wallon, Brabant flamand et Hainaut à la distribution. L'« *Association Le Renouveau-Bierghes* » (136 localités) et le « *Groupe des Quatre* » (33 localités) s'approvisionnent en localités dans trois provinces, en l'occurrence dans les deux Brabant et le Hainaut. La seconde citée se révèle une enclave quasi parfaite de la première, car, seules, les trois communes de Beert, d'Herne et de Sint-Pieters-Kapelle apportent une note divergente.

Boulier compteur. Les 33 localités du « *Groupe des Quatre* » relèvent à raison de 8 du Brabant flamand, de 9 du Brabant wallon et de 16 du Hainaut. Celles de l'« *Association Le Renouveau-Le Progrès* » proviennent par contre à raison de 5 du Brabant flamand, de 11 du Brabant wallon et de 120 du Hainaut.

Zoom sur l'« Association Le Renouveau-Bierghes ». Huit sociétés, sept hennuyères et une brabançonne, sont recensées dans la plus imposante composante du lâcher montois. En premier lieu, celles de Blaugies, Ghlin, Herchies et Silly qui composent toujours « *L'Espoir* » hennuyer. Ensuite, celles de Braine-le-Comte, Masnuy-Saint-Jean et Soignies qui, de leur côté, déterminent « *La Collégiale* », devenue exclusivement hennuyère depuis le départ de Nivelles (N.B. : à une certaine époque, les présences conjointes de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles et de la Collégiale Saint-Vincent de Soignies furent à l'origine de la dénomination retenue.) Et enfin l'exception, celle de Bierghes (N.B. : la société de Saintes a cessé) portant les couleurs du Brabant wallon.

Une épreuve générale, classée par trois, est d'actualité, se révèle quasi honorifique car les amateurs portent un maximum d'intérêt aux trois doublages reconduits que sont, pour rappel, « *L'Espoir* », « *La Collégiale* » et « *Le Progrès* ». Aucun supplémentaire n'est admis lors des concours en France. Les pigeons sont remis dans les sociétés lors d'un retour par route. Les rayons des doublages s'imbriquant, les amateurs ne peuvent de ce fait engager leurs pigeons que dans un seul.

Les sept sociétés sont « *dispersées* » dans la zone de participation du lâcher délimitée entre autres par la frontière française de Quiévrain à Aulnois. Blaugies constitue un point d'entrée sur le territoire belge, Herchies relève de l'aile gauche au même titre que Silly dans une mesure légèrement moindre. Ghlin et Masnuy-Saint-Jean flirtent avec l'axe central. Les limitrophes Braine-le-Comte et Soignies



sont implantés sur l'aile droite. Bierghes, qui propose les plus longues distances de vol, est sur le prolongement du précité axe passant par Ghlin et Masnuy-Saint-Jean.

Le rayon du lâcher

Pourtour en rouge (49 localités) : Quiévrain, Thulin, Hautrage, Sirault, Neufmaison, Chièvres, Maffle, Meslin-l'Évêque, Ollignies, Bois-de-Lessines, Bassilly, Sint-Pieters-Kapelle, Herne, Heikruis, Bogaarden, Pepingen, Beert, Lembeek, Braine-le-Château, Wauthier-Braine, Haut-Ittre, Ittre, Bornival, Arquennes, Feluy, Familleureux, Houdeng-Goegnies, Houdeng-Aimeries, Strépy-Bracquegnies, Maurage, Havré, Villers-Saint-Ghislain, Harmignies, Nouvelles, Asquillies, Bougnies, Quévy-le-Petit, Aulnois, Blaregnies, Sars-la-Bruyère, **Blaugies**, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe, Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux.

Les localités soulignées sont flamandes.

La liste complète (139 localités) : Angre, Angreau, Arbre, Arquennes, Asquillies, Athis, Attre, Audregnies, Aulnois, Autreppe, Baisieux, Bassilly, Baudour, Bauffe, Beert, Bellingen, **Bierghes**, Blaregnies, **Blaugies**, Bogaarden, Bois-de-Lessines, Bornival, Bougnies, Bousoit, Boussu, Braine-le-Château, **Braine-le-Comte**, Brugelette, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Casteau, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Chièvres, Cibly, Clabecq, Dour, Ecaussines d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Elouges, Enghien, Erbaut, Erbisoeul, Erquennes, Eugies, Familleureux, Fayt-le-Franc, Feluy, Fouleng, Frameries, Gages, Genly, Ghislenghien, **Ghlin**, Gibecq, Gondregnies, Graty, Hainin, Harmignies, Haut-Ittre, Hautrage, Havré, Heikruis, Hellebecq, Hennuyères, Henripont, **Herchies**, Herne, Hornu, Horrues, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Hoves, Ittre, Jemappes, Jurbise, La Bouverie, Le Roelux, Lembeek, Lens, Lombise, Maffle, Maisières, Marche-lez-Ecaussines, Marchipont, Marcq, **Masnuy-Saint-Jean**, Masnuy-Saint-Pierre, Maurage, Meslin-l'Évêque, Mesvin, Mévergnies-lez-Lens, Mignault, Mons, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Naast, Neufmaison, Neufvilles, Noirchain, Nouvelles, Ollignies, Onnezies, Paturages, Pepingen, **Petit-Enghien**, Petit-Roelux-lez-Braine, Quaregnon, Quenast, Quévy-le-Petit, Quiévrain, Rebecq-Rognon, Roisin, Ronquières, Saintes, Saint-Ghislain, Saint-Symphorien, Sars-la-Bruyère, **Silly**, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, **Soignies**, Spiennes, Steenkerque, Strépy-Bracquegnies, Tertre, Thieu, Thieusies, Thoricourt, Thulin, Tubize, Villerot, Ville-sur-Haine, Villers-Saint-Ghislain, Virginal-Samme, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wauthier-Braine, Wihéries.

Les localités soulignées sont flamandes.

Les rayons des deux ententes

► Association « Le Renouveau – Le Progrès »

Pourtour en bleu (49 localités) : Quiévrain, Thulin, Hautrage, Sirault, Neufmaison, Chièvres, Maffle, Meslin-l'Évêque, Ollignies, Bois-de-Lessines, Bassilly, Marcq, Enghien, Petit-Enghien, Heikruis, Bogaarden, Pepingen, Lembeek, Braine-le-Château, Wauthier-Braine, Haut-Ittre, Ittre,



Bornival, Arquennes, Feluy, Familleureux, Houdeng-Goegnies, Houdeng-Aimeries, Strépy-Bracquegnies, Maurage, Havré, Villers-Saint-Ghislain, Harmignies, Nouvelles, Asquillies, Bougnies, Quévy-le-Petit, Aulnois, Blaregnies, Sars-la-Bruyère, **Blaugies**, Erquennes, Fayt-le-Franc, Autreppe, Roisin, Angreau, Angre, Marchipont, Baisieux.

Les localités soulignées sont flamandes.

La liste complète (136 localités) : Angre, Angreau, Arbre, Arquennes, Asquillies, Athis, Attre, Audregnies, Aulnois, Autreppe, Baisieux, Bassilly, Baudour, Bauffe, Bellingen*, **Bierghes***, Blaregnies, **Blaugies**, Bois-de-Lessines, Bogaarden*, Bornival, Bougnies, Boussoit, Boussu, Braine-le-Château*, **Braine-le-Comte**, Brugelette, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Casteau, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Chièvres, Cibly, Clabecq*, Dour, Ecaussines d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Elouges, Enghien*, Erbaut, Erbisoeul, Erquennes, Eugies, Familleureux, Fayt-le-Franc, Feluy, Fouleng, Frameries, Gages, Genly, Ghislenghien, **Ghlin**, Gibecq, Gondregnies, Graty*, Hainin, Harmignies, Haut-Ittre*, Hautrage, Havré, Heikruis*, Hellebecq, Hennuyères*, Henripont, **Herchies**, Hornu, Horrues*, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Hoves*, Ittre*, Jemappes, Jurbise, La Bouverie, Le Roelx, Lembeek*, Lens, Lombise, Maffle, Maisières, Marchelez-Ecaussines, Marchipont, Marcq*, **Masnuy-Saint-Jean**, Masnuy-Saint-Pierre, Maurage, Meslin-l'Evêque, Mesvin, Mévergnies-lez-Lens, Mignault, Mons, Montignies-lez-Lens, Montignies-sur-Roc, Naast, Neufmaison, Neufvilles, Noirchain, Nouvelles, Ollignies, Onnezies, Paturages, Petit-Enghien*, Pepingen*, Petit-Roelx-lez-Braine*, Quaregnon, Quenast*, Quévy-le-Petit, Quiévrain, Rebecq-Rognon*, Roisin, Ronquières, Saintes*, Saint-Ghislain, Saint-Symphorien, Sars-la-Bruyère, **Silly**, Sirault, **Soignies**, Spiennes, Steenkerque*, Strépy-Bracquegnies, Tertre, Thieu, Thieusies, Thoricourt, Thulin, Tubize*, Villerot, Ville-sur-Haine, Villers-Saint-Ghislain, Virginal-Samme*, Warquignies, Wasmes, Wasmuel, Wauthier-Braine*, Wihéries.

Les localités soulignées sont flamandes.

Celles munies d'une * déterminent le rayon de « Le Progrès ».

• « Le Groupement des Quatre »

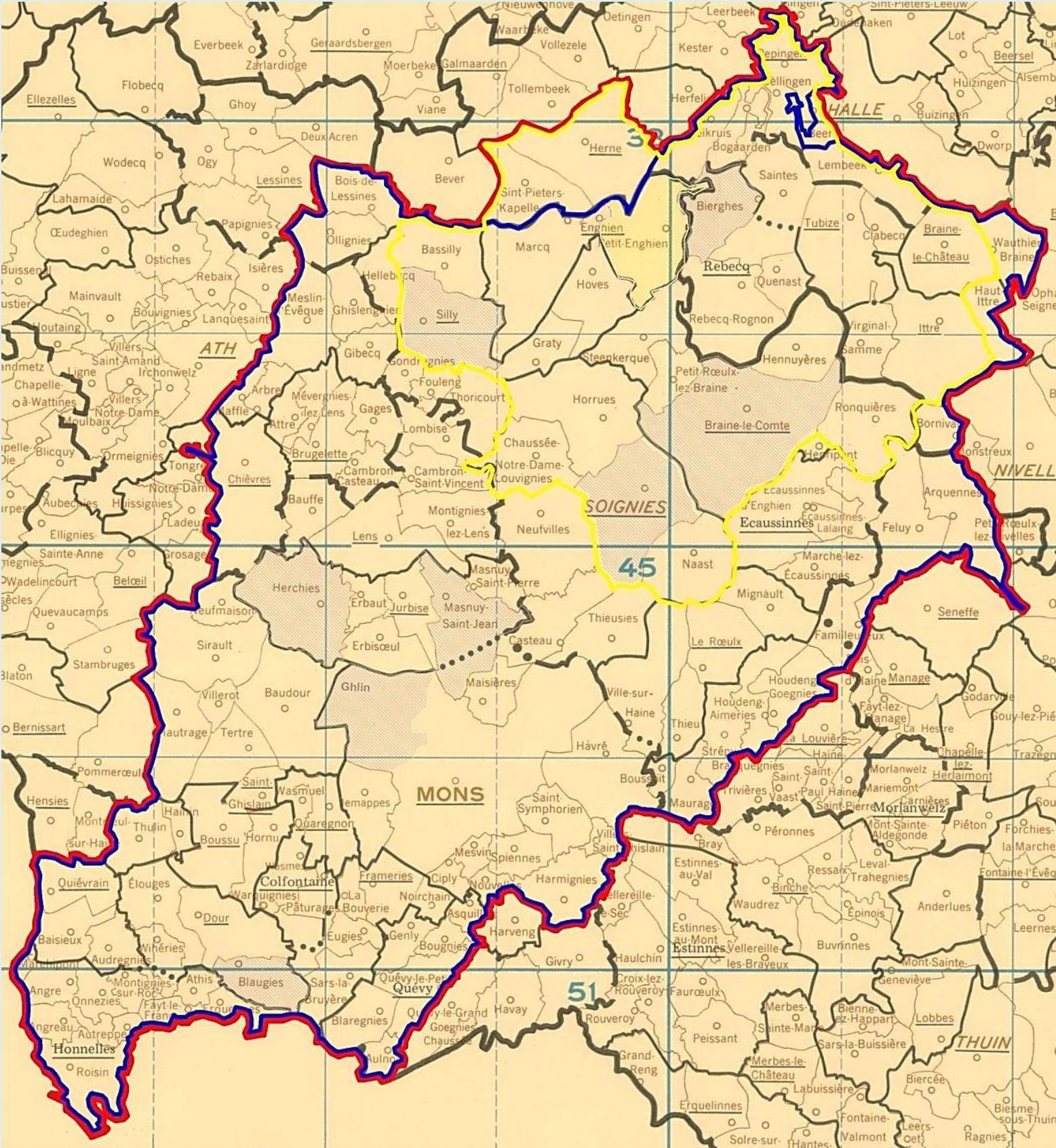
Pourtour en jaune (18 localités) : Silly, Bassilly, Sint-Pieters-Kapelle, Herne, Heikruis, Bogaarden, Pepingen, Beert, Lembeek, Braine le Château, Ittre, Ronquières, Braine-le-Comte, Naast, Soignies, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Horrues, Graty.

Les localités soulignées sont flamandes.

La liste complète (33 localités) : Bassilly, Beert, Bellingen, Bierghes, Bogaarden, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Clabecq, Enghien, Graty, Heikruis, Hennuyères, Herne, Horrues, Hoves, Ittre, Lembeek, Marcq, Naast, Pepingen, **Petit-Enghien**, Petit-Roelx-lez-Braine, Quenast, Rebecq-Rognon, Ronquières, Saintes, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Soignies, Steenkerque, Tubize, Virginal-Samme.

Les localités soulignées sont flamandes.





Légende

- Lâcher « Groupement des Quatre - Association Le Renouveau – Le Progrès »*
- Pourtour « Groupement des Quatre »*
- Pourtour « Association Le Renouveau – Le Progrès »*

